Madame, Monsieur, Chers Confrères,

Nos pensées premières vont vers les soignants et leurs familles atteints par le Covid-19, ceux qui ont perdu la vie, ceux qui ont souffert et ceux qui souffrent encore.

Etrangers à toute exposition médiatique, loin de toute polémique, praticiens et élus nous sommes à vos côtés, conscients d'un indispensable esprit d'entraide et de partage.

Nous tenons à saluer votre professionnalisme, votre esprit d'initiative et votre courage dans cette crise sans précédent qui nous impacte tous.

L'Ordre s'est mobilisé pour vous accompagner. Nous nous sommes engagés dans des actions déterminées pour défendre les principes déontologiques de notre profession et notamment le secret médical.

Cette édition d'inter-MED13 retrace quelques actions mises en oeuvre par le

Conseil tout au long de cette période.

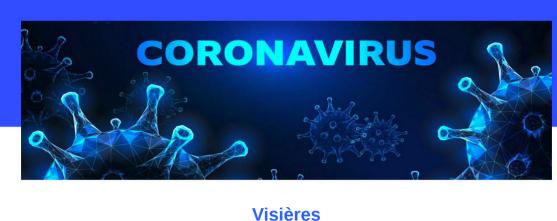
Marie-Dominique METRAS

Marie-Dominique METRAS
Présidente

Nous rendrons hommage à notre ami le Dr Eric LINDENMEYER décédé le mardi 14 avril 2020, fauché par une voiture.

Elu au Conseil en 2015, 2018 et 2019 il a participé aux premiers Jeudis de l'Ordre et a porté haut les valeurs de l'amitié et la confraternité.

Cette édition d'Inter-MED13 est aussi la sienne.



## VISICIES

Grâce au <u>collectif visières solidaires 13</u> **en 15 jours nous avons délivré plus de 4.000 visières** aux médecins et structures sociales du département.

## Gomask www.gomask.fr

2 000 20 000 500 000 pharmacies soignants masques distribués

<u>Drive dépistage</u> pour les soignants

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a mis en place deux centres de prélèvement Covid-19 dédié aux soignants.

3 409 appels répondus 1 892 rendez-vous individuels

265
rendez-vous de groupe
pour les EHPAD et maisons
d'enfants

Quelles aides pour les médecins ?

Info psychiatres : Cellule d'Urgence MédicoPsychologique 13

bouches-du-rhone@13.medecin.fr

Faites-nous part de vos actions, commentaires et projets :

## Entraide

permanent à un conseiller référent :

04 96 10 10 20

Notre volonté, en simplifiant vos démarches, est de permettre un accès

C'est une mission prioritaire de l'Ordre des médecins.

entraide@13.medecin.fr

Le Conseil National met à disposition un numéro gratuit et anonyme d'écoute et d'assistance pour les médecins et les internes en difficulté.

24h/24, 7j/7

Prise en charge globale des difficultés des médecins, l'Entraide s'adresse à tous

0800 288 038

les praticiens ou internes inscrits au tableau, à leurs familles et leurs ayants droit.



10 septembre 2020 08 octobre 2020

L'entraide : une fonction ordinale majeure

Dr. Paul-Edouard VOLA,

Le siège de l'âme est dans le corps calleux

Pr. Michel PONCET,

La relation médecin - patient :

neurologue

Les soignants en souffrance

**Psychiatre** 

Q



TÉLÉCHARGER LA FICHE

Sensibilisez les patients aux gestes et comportements à adopter

pour éviter les conflits

AFFICHE

**Questionnaire étudiant** 



QUESTIONNAIRE

Les réponses sont anonymes, sans traçage possible de l'adresse mail ou IP.

Solidarité avec la Guyane : appel aux volontaires

notamment dans les services de médecine et de réanimation.

Des médecins anesthésistes-réanimateurs, des infirmières et infirmiers anesthésistes, des aides-soignantes, des médecins de services

De très fortes tensions sur l'offre de soins en Guyane sont à craindre,

anesthésistes, des aides-soignantes, des médecins de services conventionnels sont recherchés dès à présent et durant tout l'été.

Il s'agit bien d'un appel à volontariat. L'ensemble des frais est pris en charge.

Le cadre de réalisation de cette mission des volontaires sera :

Pour les libéraux et pour les soignants sans activité : un contrat de mission de service public.

Pour les salariés : un contrat de mise à disposition entre leur établissement et l'établissement d'accueil.

Candidature volontaire : <u>ars-paca-crise-sp@ars.sante.fr</u> avec le tableau complété téléchargeable <u>ici</u>.

Le Pr RAOULT a répondu favorablement à notre invitation confraternelle.

Le 25 mai 2020, nous avons souhaité recueillir ses explications notamment concernant les articles suivants

du code de déontologie médicale :
8 (données acquises de la science),
13 (information au public sur des données confirmées),
14 (procédé thérapeutique nouveaunon éprouvé),

15 (recherches impliquant la personne humaine),
32 (qualité de soins),
39 (procédé illusoire ou insuffisamment éprouvé),
et 40 (risques injustifié pour les patients).

Bien confraternellement,
Les membres du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
de l'Ordre des médecins



des Bouches-du-Rhône de l'ordre des médecins

555 avenue du Prado - 13008 Marseille www.conseil13.ordre.medecin.fr

T. 04 96 10 10 20